



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 9

Représentés : 15

Absents : 5

Le Jeudi 9 Avril 2020, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez-de-Chaussée, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Vincent ORGEOLET, M. Yvonick PLAUD, M. Jonathan CHIH-RAVANEL

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Bernard OLLIER donne pouvoir à M. Jean-Michel COUVERT, M. Claude JACOT donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme Elisabeth CHAYS donne pouvoir à M. CHIH-RAVANEL, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Éric FOURNIER, M. Christian DUCROZ donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Mme Jacqueline FATTIER donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. François CALVARIN donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, M. Igor MICHEL donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET, Mme Michèle RABBIOSI donne pouvoir à M. Éric FOURNIER, Mme Marion BONNET donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Patrick DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. CHIH-RAVANEL, Mme Sylvie CEFALI donne pouvoir à Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Pierre SLEMETT donne pouvoir à Mme Aurélie BEAUFOUR

Absent(e)s excusé(e)s

Mme Alexandra SEIMBILLE, M. David AUTHEMAN, M. Jean-Claude BURNET, M. Michel PAYOT, Mme Alexandra CART

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire rappelle les conditions d'organisation de ce Conseil Municipal. L'Etat a souhaité reporter en juin l'élection du maire et des adjoints. En attendant, ce sont les conseillers municipaux élus en 2014 qui continuent à exercer leur mandat. Les convocations ont été envoyées à tous les élus de 2014, c'est une situation atypique, il faut faire en sorte que les instances démocratiques se réunissent et puissent se dérouler normalement. Seules deux questions sont abordées, l'une concerne le fonctionnement de notre assemblée, les délégations du Conseil Municipal au Maire, et la seconde concerne un aspect économique.

M. le Maire fait le point sur le l'organisation de l'ensemble des services et notamment ceux qui ont continué à fonctionner : l'état civil, l'administration générale, la cuisine centrale et le portage des repas, la petite enfance, les transports, les ordures ménagères, le nettoyage, la police municipale, et tous les autres sans qu'il puisse les citer.

La commune a à cœur de renforcer les services sociaux de solidarité. On peut connaître des situations de fragilité. Les services sociaux se sont mobilisés, il donne la parole à Madame Aurore TERMOZ

Madame Aurore TERMOZ évoque le fait que l'on connaît une période que l'on n'avait pas connue, qui provoque tension et précarité mais aussi de la solidarité et de l'altruisme, notamment quand on voit le dévouement de certains services ou agents, l'ensemble des personnes mobilisées pour assurer le lien social. Le soutien est aussi important que la bonne santé. Pour les anciens, le service de portage des repas a été renforcé, plus de 150 personnes sont inscrites, contre 70 en général, trois équipes de deux livreurs ont été constituées, tous les jours elles apportent le repas aux anciens c'est l'occasion de voir que tout se passe bien. Le CCAS appelle chaque jour beaucoup de monde, 300 personnes ont été recensées, spontanément, recensées par nos services, ou signalées par des voisins., il faut donner de l'humanité en cette période. Le transport à la demande a été renforcé également, avec une personne par véhicule pour honorer les rendez-vous indispensable, courses, médecins. C'est aussi un moyen d'assister les anciens. Les services de crèche et scolaires ont continué, notamment pour les enfants de soignants et des personnels qui œuvrent pour la gestion de la crise ; il faut souligner l'engagement des agents de la collectivité qui à aucun moment n'ont hésité à participer au dispositif et à exercer leurs missions. L'épicerie sociale est toujours ouverte pour assurer le minimum avec les familles les plus précarisées. Qu'il n'y ait pas de restauration scolaire chaque jour peut précariser des familles, qu'il faut alors soutenir. Dans cet élan citoyen de la communauté chamoniarde, des psychologues se sont proposés pour assurer un service gratuit de soutien. C'est essentiel pour supporter le moment, il faut de la patience et de la persévérance pour passer ce moment, des personnes ont besoin d'être accompagnées. Il faut souligner l'attitude des personnels de santé, des services à la personne, dont le dévouement est très fort, extraordinaire. Il y a beaucoup de bénévoles, des personnes proposent leurs services, dans les villages, chaque jour, avec de la solidarité. On voit qu'on est encore dans une ville à l'échelle humaine Il faut aussi rappeler qu'il est important de continuer à se soigner, que le corps médical insiste pour que les malades continuent à se rendre chez leurs médecins et aux urgences, une baisse des visites est actuellement enregistrée, pouvant être préjudiciable à l'issue de la période. Il faut continuer à vacciner, à se faire suivre.

Madame Aurore TERMOZ souligne que des bénévoles et des militaires de l'EMHM participent au dispositif. Ce matin, des bénévoles de la croix blanche ont été agressés lors de l'accomplissement de leur mission d'aide, il faut souligner le dévouement des équipes, à qui elle apporte son soutien.

M. Éric FOURNIER confirme la nécessité de poursuivre les soins des pathologies graves. Des filières distinctes ont été créées à l'hôpital, il faut continuer à se soigner.

Monsieur Éric FOURNIER rappelle l'organisation de la permanence « coronavirus » depuis trois semaines, avec les élus, les chefs de services, des agents qui répondent aux questions. Un numéro d'appel a été créé, qui répondra jusqu'à la fin de la crise.

M. Éric FOURNIER rappelle aussi l'existence de la cellule de crise qui se réunit autant que de besoins, avec les élus, les forces de l'ordre, les Hôpitaux du Mont-Blanc; et qui peut réagir vite le cas échéant. Un bulletin périodique est régulièrement publié et distribué par le service postal dans les boîtes aux lettres, que des vidéos sont enregistrées et publiées de façon régulière. La commune a aussi procédé à des distributions de masques au profit des personnels de santé, des magasins et des agents municipaux pour lesquels la mission les rend indispensables.

La commune est attentive aux situations fragiles, l'EHPAD, le service des suites de soins à l'hôpital, les personnes isolées. Les élus continueront à prendre les décisions les concernant.

Après cette évocation des conditions actuellement vécus, Monsieur FOURNIER évoque l'ordre du jour de la séance.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Une ordonnance a été publiée donnant des pouvoirs très importants au Maire par délégation du Conseil Municipal. Pour autant les élus de 2014 avaient adopté une délibération fixant les pouvoirs délégués, que Monsieur le Maire proposera de comparer avec le dispositif proposé.

Il existe peu de différence entre l'ordonnance et la délibération, les pouvoirs nouveaux ne seraient pas limités alors que la délibération de 2017 limitait les pouvoirs du Maire. Il considère une bonne pratique que de limiter dans les montants délégués les préemptions et les emprunts. Il souhaite ne pas prendre tous les pouvoirs de l'ordonnance, sauf à revenir sur cas d'urgence manifeste. Il propose que soit ajoutée à la délibération qui valait jusqu'à présent la possibilité de solliciter les subventions sans passer par le Conseil Municipal pour ne pas avoir à rater la possibilité de financement. Monsieur Éric FOURNIER rappelle que chaque décision intervenue dans ce cadre doit faire l'objet d'une information au plus prochain conseil.

Madame Aurore TERMOZ trouve que c'est une bonne chose de prendre cette délibération, il faut continuer à travailler jusqu'à la sortie de crise, pour les habitants et se préparer aux lendemains.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX : EXONERATIONS TEMPORAIRES DES DROITS

M. Éric FOURNIER explique la motivation de la délibération avant de donner la parole à MM. Yvonick PLAUD et Jean-Michel COUVERT.

Monsieur Éric FOURNIER souligne qu'il y a l'aspect gestion de crise, mais il faut aussi prévoir l'après. Dans un certain nombre de volets qui relèvent de la compétence de la commune ou de la communauté de commune, un travail a été déjà effectué, notamment dans le secteur social. La commune intervient sur de nombreux sujets, économiques, touristiques et sociaux, des politiques de soutien devront être développés. Tous les sujets ne seront pas abordés ce soir. Un ensemble de mesures devra être présenté dans le temps, ce soir il s'agira de premiers sujets, déjà travaillés avec l'Office de Tourisme et les partenaires de la commune. De nombreuses autres mesures devront être prises, notamment dans le domaine socio-économique.

Cette crise imposera une refonte forte des politiques locales et nationales. Dans le domaine social, un travail avait déjà été fait, mais la crise conduira à revisiter nos politiques. On aura l'occasion de proposer une nouvelle politique sociale, de solidarité, économique et touristique. Il fallait aborder d'urgence une première mesure à l'attention du secteur économique, ce qui est fait ce soir.

M. Yvonick PLAUD, avant de présenter la délibération, souhaite s'associer aux propos de Madame Aurore TERMOZ et de M. Éric FOURNIER sur le très bon travail qui a été réalisé, notamment dans cette salle de crise, par la permanence.

M. Yvonick PLAUD précise qu'il a à cœur de soutenir le milieu économique de la commune, dans la ligne de ce qui vient d'être précisé. Il propose d'exonérer durant deux mois les droits de voiries, terrasses, enseignes, bacs à glace, ODP, du 15 mars au 15 mai 2020, dans un premier temps, et qui pourrait être prolongé. Les commerçants du marché seront aussi concernés. Cette mesure sera appliquée sur les factures émises à l'automne. Le coût supporté par la commune est de l'ordre, pour toutes ces exonérations, de 80 000 €, pour ces deux mois.

Le deuxième point concerne les locaux communaux occupés par les commerçants, une exonération de deux mois est accordée sur les loyers. Il cite quelques commerces : les ESF, les commerces à l'entrée de la rue des Moulins, la compagnie des Guides, le Casino...

Il indique que le montant est également évalué à 80 000 €, la mesure pourrait aussi être prolongée en fonction de la situation. Il précise que la communauté de communes sera aussi amenée à se prononcer sur les loyers qui la concernent, dont la maison médicale. C'est un premier pas, avec d'autres mesures de soutien qui viendront ultérieurement en faveur de nos sociaux-professionnels, selon l'évolution qui sera constatée.

M. Éric FOURNIER indique que dès l'annonce du confinement, les sociaux-professionnels ont été réunis par la commune et la communauté de communes. Les collectivités ont agi aussi en complémentarité avec les partenaires, Etat, Région notamment, et que le chef de file est la communauté de communes, qui exerce les compétences en matière économique, mais qui travaille en étroite collaboration avec la commune. Il faut trouver les bonnes articulations. Il existe des prestataires sans aucun revenu, les moniteurs de ski par exemple. Il convient d'adopter une position particulière, pour ne laisser personne au bord de la route ... Les très petites entreprises, les libéraux qui n'ont que peu de soutien, pourraient se retrouver dans une situation très délicate, avec des retours terribles sur cette population.

M. Jean-Michel COUVERT indique que les commerces vont être impactés de façon importante par cette crise. Il se montre ravi de cette délibération telle que proposée.

M. Vincent ORGEOLET est satisfait des mesures prises. Il indique que les petits hôtels souffriront plus de la crise que les gros établissements, il ne faudrait pas provoquer de jalousie mais il faut aider les petites entreprises. Il faudrait voir avec l'adoption d'une seconde tranche.

M. Éric FOURNIER indique qu'un bureau exécutif de la communauté de communes se réunira la semaine prochaine afin d'évoquer les sujets la concernant. Il précise que pour les plus petites entreprises, l'Etat a décidé certaines mesures, mais en analysant les données affichées, le seuil d'intervention fixé est très bas, de nombreuses entreprises ne seront pas éligibles.

La communauté de communes signera une convention de partenariat afin qu'il n'y ait pas de « trous dans la raquette » et qu'il n'y ait pas de perdant. Il faut éviter de laisser qui que ce soit au bord de la route.

Les structures touristiques seront très difficiles à relancer, en fonction de l'importance du confinement. Ce ne sera pas en mois mais en trimestres ou en semestres que l'on risque de devoir compter. Il faudra réfléchir à la façon d'aborder la clientèle, les origines, avec l'Office de Tourisme notamment. Il s'agira de penser à une gouvernance pour regarder la situation des sociaux-professionnels.

M. Yvonick PLAUD ajoute que ce sera difficile pour les finances communales et intercommunales, nos recettes étant très liées au tourisme. De plus, il y aura un décalage de recettes, notamment avec les droits de mutation qui impacteront le budget 2021.

M. Éric FOURNIER précise que la Région perdra 20 à 25 % de ses recettes, il pourrait y avoir un impact sur les subventions versées. Comment changera-t-on de modèle notamment en investissement, sans impacter l'économie locale, s'interroge Monsieur Éric FOURNIER, qui rappelle que 80 % de nos investissements ont des impacts locaux, par les contrats signés avec les entreprises du tissu local.

M. Vincent ORGEOLET indique que pour son entreprise, le télétravail est favorisé mais que l'on s'aperçoit que le débit n'est pas assez élevé pour que chacun puisse se connecter dans de bonnes conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Éric FOURNIER indique qu'il sera proposé des réunions de commissions ou de groupes de travail par visio le cas échéant, et que le Conseil Municipal se réunira lorsqu'il le faudra. La vie ne s'arrête pas, on gère la crise, mais le travail de la commune doit se poursuivre, par des moyens appropriés. Il est important d'assurer la poursuite des activités et l'avenir de la collectivité.

M. Éric FOURNIER se rend compte de la qualité du service public et du sens qu'a cette notion en période de crise. Il remercie les élus engagés et l'ensemble des services de la commune pour leur engagement.

La séance est levée à 18 h 40.



Le secrétaire de séance,

Aurore TERMOZ.

